



Législature : 2011 – 2016

Année : 2012

Séance : 3

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU
LUNDI 26 NOVEMBRE 2012**



Table des matières

1.	Appel et approbation de l'ordre du jour.....	3
2.	Assermentation d'un nouveau conseiller.....	4
3.	Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2012.....	4
4.	Courrier.....	5
5.	Communications du Bureau.....	5
6.	Préavis 08/2012 : Révision du tarif du Règlement du 26 novembre 2001 sur l'évacuation et l'épuration des eaux (REPU).....	7
7.	Préavis 07/2012 : Budget 2013.....	14
8.	Préavis 09/2012 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2012 (2^{ème} tranche).....	15
9.	Elections statutaires.....	16
9.1	Election d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts.....	16
9.2	Election d'un membre suppléant à la commission de recours en matière d'impôts.....	16
10.	Communications de la municipalité.....	17
10.1	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	17
10.1.1	Préavis d'urgence.....	17
10.2	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....	17
10.2.1	Groupe de travail Régional.....	17
11.	Divers et propositions individuelles.....	18

Salutations

Mme la présidente ouvre la séance du Conseil en saluant :
M. le syndic, Mme et MM. les municipaux, Mmes et MM. les conseillères et conseillers, Mme la secrétaire municipale, M. le boursier communal, Mmes et MM. les représentants de la presse et le public.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Laurence Libal

Sont excusés: M. Patrick Cosandey
Mme Lena Davison
M. Frédéric Dufey

Sont présents : 56 conseillères et conseillers

1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans sa séance du 17 octobre 2012, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Assermentation d'un nouveau conseiller.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2012.
4. Courrier.
5. Communications du Bureau.
6. Préavis 08/2012 : Révision du tarif du Règlement du 26 novembre 2001 sur l'évacuation et l'épuration des eaux (REPU).
7. Préavis 07/2012 : Budget 2013.
8. Préavis 09/2012 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2012 (2^{ème} tranche).
9. Elections statutaires.
- 9.1 Election d'un membre de la Commission de recours en matière d'impôts.
- 9.2 Election d'un membre suppléant de la Commission de recours en matière d'impôts.
10. Communications de la municipalité.
11. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

Avant de passer au point 2, la nouvelle présidente aimerait remercier les conseillers de la confiance qu'ils lui ont témoignée en l'élisant à cette fonction qu'elle est très heureuse d'assumer, bien qu'elle se sente ce soir comme à l'oral du bac. Elle espère juste que cela ressemblera plus à l'oral de français qu'à celui de math. Elle souhaite une agréable séance faite de délibérations instructives qui seront sans doute soutenues.

2. Assermentation d'un nouveau conseiller

Le 26 juillet, M. le conseiller Alain Butticaz a malheureusement fait part de sa démission du Conseil communal en raison de son déménagement hors de la commune de Savigny.

Par conséquent, le Bureau a fait appel au 3^{ème} suppléant en la personne de M. Stefan Giardiello, lequel a accepté le mandat de conseiller communal.

Mme la présidente appelle donc M. Giardiello à se présenter devant l'assemblée afin de prêter serment. Après lecture du serment légal, elle procède à son assermentation.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2012

La discussion concernant le PV est ouverte.

Mme Simanis signale que pour l'élection à la vice-présidence du Conseil en page 15, il faut préciser le prénom de M. Lavanchy, soit Claude, qui a obtenu 4 voix.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Mme la présidente remercie la secrétaire pour la rédaction du PV.

4. Courrier

Mme la Présidente a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de démission du conseiller Alain Butticaaz, datée du 26 juillet 2012.
- Mail de la municipalité, daté du 31 juillet, informant le Bureau du Conseil de l'annulation de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2012.
- Lettre de M. et Mme Galster annonçant la reprise de leur Hôtel-Rest. Les Alpes par leur fils Yvan Galster.
- Lettre de la municipalité du 16 octobre invitant à convoquer le Conseil les lundi 26 novembre 2012 et le vendredi 7 décembre 2012.
- Lettre de M. Stefan Giardiello, datée du 24 octobre 2012, informant qu'il accepte son mandat de conseiller communal.
- Lettre de M. Christian Lavanchy, datée du 26 octobre, informant de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat, pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Un remplaçant sera par conséquent convoqué pour la séance du mois de mars.

- Mail de la part de la secrétaire municipale Mme Sahli, daté du 20 novembre, informant que vraisemblablement un préavis d'urgence sera prévu pour la séance de Conseil du 7 décembre dont le titre est « Crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour l'année 2012 3^{ème} tranche ». Une modification de l'ordre du jour sera donc demandée le 7 décembre prochain.

5. Communications du Bureau

Suite à l'annulation de la séance de Conseil du 8 octobre dernier, quelques conseillers se sont étonnés de ne pas recevoir d'informations à ce sujet. Tout d'abord, Mme la présidente présente ses excuses. Le Bureau est parti du principe que cette information était disponible sur le site de la commune (www.savigny.ch) et pour les personnes ne disposant pas d'internet, aux piliers publics. Comme cela n'a pas été compris par tous, les conseillers ont finalement été informés par le biais du PV du Bureau qui leur a été envoyé. En cas de doute, elle prie les conseillers de prendre note que ces informations se trouvent toujours sur le site de la commune et aux différents piliers publics de la commune. Toutefois, il est probable qu'en cas de prochaine annulation, une information écrite sera envoyée.

Suite à un petit problème d'excuse envoyée par SMS mais non reçue lors du Conseil du mois de juin, Mme la présidente précise les modalités d'excuses afin que ce genre de problème ne se répète pas. Pour toutes les excuses, on peut s'adresser à la secrétaire Mme Guignard, tél. 021 781 18 58 ou mail a-m.guignard@bluewin.ch ou à la présidente, Mme Libal, tél. 021 728 34 84 ou 079 689 71 82 le lundi de 15h. à 18h.30, ou mail laurence.libal@citycable.ch, avec demande de confirmation de lecture. Les SMS sont inappropriés, car cela revient à reporter la charge de l'excuse sur la personne qui la reçoit, alors que cette responsabilité incombe à la personne qui s'excuse. Elle remercie par avance tous les conseillers de se conformer à ce mode de faire.

Dates des prochains Conseils en 2013

18 mars, 24 juin, 7 octobre, 25 novembre et 6 décembre qui sera également la date du repas de fin d'année.

Le Bureau organise également une sortie de mi-législature le 29 juin 2013. Le programme de cette journée sera communiqué ultérieurement, mais il est important de réserver déjà cette date.

Votations du 23 septembre 2012

Le taux de participation pour Savigny a été d'environ 44 %, et de 42 % au niveau fédéral.

Formation musicale

Accepté 637 oui
270 non

Logement à la retraite

Refusé 528 non
370 oui

Tabagisme passif

Refusé 597 non
321 oui

Votations du 25 novembre 2012

Epizooties – Votation fédérale

Taux de participation 29,05 %
Accepté 498 oui
98 non

Tutelle – Votation cantonale

Taux de participation 25,7 %
Accepté 505 oui
26 non

Souper du Conseil du 7 décembre au restaurant Chinois de La Claie-aux-Moines.

Pour des questions d'organisation, Mme la présidente invite les conseillers qui ne pourront être présents de bien vouloir s'excuser en fin de séance auprès de la secrétaire ou sur son mobile d'ici le 2 décembre.

6. Préavis 08/2012 :

Révision du tarif du Règlement du 26 novembre 2001 sur l'évacuation et l'épuration des eaux (REPU)

Le rapporteur de la commission, M. Ballif, est prié de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions de son rapport.

M. Ballif explique que la commission avait souhaité apporter une alternative à ce préavis en proposant une augmentation moins élevée que prévu, surtout qu'il y a beaucoup d'incertitudes au niveau des investissements futurs. Elle a donc ajouté deux amendements à son rapport, l'un pour l'article 6 et l'autre pour l'article 7.

Avant d'ouvrir les débats, M. Ochs apporte des précisions au moyen de différents tableaux projetés sur écran. Il remercie la commission d'avoir quittancé les chiffres indiqués dans le préavis, mais il existe quelques divergences d'opinion entre la commission et les conclusions de la municipalité, notamment quant à l'excès de prudence avancé par la commission.

- Cet excès de prudence a peut-être été jugé tel en 2006 par rapport à l'arrêté d'imposition, mais il n'a rien à voir avec la taxe d'épuration, qui est indépendante du taux d'imposition.

- On a utilisé les comptes de résultat du budget à la place du budget pour faire une estimation sur les 10 prochaines années. Les chiffres obtenus par la municipalité font part de réalisme et non d'excès de prudence. Afin d'adapter les taxes au plus juste, il n'est pas tenu compte de l'assainissement des eaux usées des routes de Lutry et Tantérine, ce qui revient à dire que la municipalité n'est pas très prudente, car selon la loi les investissements futurs devraient être comptés.

- Une partie du fonds de réserve a été utilisé, ce qui n'est pas très prudent non plus.

Les taxes annuelles de base et de raccordement sont estimées à CHF 409'000 et la taxe annuelle quantitative à CHF 478'000. Cette taxe ne pose pas de problème, car c'est la consommation directe des personnes. Si l'on prend la répartition proposée en page 10, il en résulte une différence à couvrir de CHF 135'000 pour les taxes de base. Après analyse, la municipalité a attribué, d'une manière sensée, la taxe unique de raccordement selon le règlement, montant qui est défini selon la consommation. La taxe de raccordement est liée à l'inventaire du matériel et à son amortissement direct et à la surface construite au sol. On peut augmenter cette partie-là, dans le cadre du règlement donné, soit 15 % proposé, ainsi que la surface construite au sol. Mais si l'on augmente l'un sans l'autre, cela crée un déséquilibre.

La logique utilisée par la municipalité était de couvrir la différence par la répartition de $\frac{1}{4}$ à charge des éléments fixes et $\frac{3}{4}$ à charge de l'élément variable, soit 4 % pour la taxe unique, 21 % pour la surface au sol et 75 %. Ceci fait une augmentation causale du tarif des taxes de $\frac{1}{4}$ et $\frac{3}{4}$. Cette manière de répartir l'augmentation des taxes sera quelque chose d'équivalent pour tout le monde, non seulement au niveau des coûts à payer mais au niveau des personnes également.

La commission propose par ses amendements de prélever sur le fonds de réserve à peu près CHF 95'000, de garder la taxe unique de raccordement et de diminuer l'eau consommée de 15 centimes par rapport à la proposition du préavis. Ceci implique une augmentation arbitraire de 7 % sur le raccordement et 93 % sur la consommation au lieu d'une répartition causale et d'équivalence.

Selon le graphique du préavis, projeté sur écran, on voit que la courbe d'évolution du fonds de réserve va progresser lentement dès 2013 pour atteindre le point 0 en 2018 et décoller un peu par la suite, ce qui constitue une prise de risque mesurée.

Par contre, la courbe proposée par la commission avec les amendements est différente. En théorie, 4 ans sont nécessaires pour atteindre l'équilibre. Force est de constater que l'on arrivera à moins CHF 200'000 ; la commission a dû faire une erreur. Il suppose que le calcul suivant a été fait pour arriver à CHF 400'000 de réserve en 2012, soit en prenant CHF 96'000 par année dans le fonds de réserve. Mais un tel calcul n'est pas possible, car on utilise plus au départ. Des amortissements sont à prendre en compte avec des intérêts à payer, c'est pour cela qu'il faut établir une courbe.

La commission propose de réajuster les taxes en 2015. Cela veut dire qu'il faudra à nouveau augmenter la taxe sur l'eau consommée de 20 centimes. Ce message sera d'autant plus difficile à expliquer car on pourra se demander alors sur quelle base les calculs ont été faits aujourd'hui.

M. Moret explique le calcul de la commission au rétroprojecteur pour arriver au point zéro en 2016. M. Ochs conteste cette manière de calculer.

M. Moret n'avait à disposition que les chiffres présentés dans le préavis, soit CHF 36'000 de prélèvement annuel du fonds de réserve, il ne voit pas où la commission aurait pu se tromper. M. Ochs répond qu'il devait exploiter la courbe mise à sa disposition.

Etant donné que les discussions concernant les amendements sont déjà bien entamées, Mme la présidente propose de continuer les discussions sur le préavis et de voter les articles après.

M. le syndic aimerait quelques précisions sur les propos de M. Moret concernant les cadeaux que la municipalité aurait faits.

M. Moret et Mme Schaer expliquent que la municipalité avait fait le choix de ne pas répercuter une hausse des taxes d'introduction ces dernières années, alors qu'elles auraient dû être indexées depuis une dizaine d'années. Le montant non pris en compte des trois dernières années se monte à CHF 136'000 selon l'index zurichois des constructions.

M. Pipoz soutient la proposition de la municipalité. Depuis trois exercices, la commission des finances rend attentif la municipalité que le fonds de réserve est régulièrement utilisé. Un fonds de réserve doit être destiné aux investissements et à l'amortissement des accidents ou des réfections du réseau d'eau. Il voit mal la municipalité revenir en 2016 avec une nouvelle augmentation, lorsque ce fonds de réserve sera épuisé.

M. Peissard aimerait des précisions sur le calcul de 1 % sur l'augmentation moyenne extrapolée sur 10 ans de la population.

M. Ochs répond que le budget sur les estimations des comptes de résultats est basé sur une augmentation de 1 % pour une moyenne de 10 ans. Il est difficile d'extrapoler sur des surfaces ou sur quelque chose de différent. Jusqu'à ce jour, Savigny a bénéficié d'une augmentation de constructions par rapport à la surface constructible. Pour les prochaines années, ce ne sera plus le cas. D'après les calculs, 900 m² seront constructibles annuellement, mais c'est un chiffre très hypothétique. Il est difficile de spéculer plus en avant sur la capacité du territoire à construire et de ce fait sur les taxes de raccordement.

En réponse à Mme Schaer et M. Moret, il admet que l'on aurait pu suivre plus attentivement les taxes de raccordement uniques ces dernières années. Mais il faut également comprendre que si l'on avait augmenté cette taxe, il aurait fallu augmenter l'autre pour garder l'équivalence ou au moins une partie. Le municipal précédent, M. Etter, avait déjà averti qu'il fallait attendre les comptes de la STEP pour refaire une évaluation globale de toutes ces taxes.

M. Ballif revient sur les calculs de la commission et ceux de M. Ochs. La commission a également tenu compte de la taxe de base sur la SCS de CHF 161'000.

M. Beutler soulève le point sur la récupération d'eau et aimerait savoir comment ce sera pris en compte.

M. Ochs explique que des personnes peuvent utiliser une fosse septique ou font de la récupération d'eau par une citerne. Cette eau peut être utilisée pour les toilettes, mais ce n'est pas de l'eau potable. On pose alors un sous-compteur qui va compter la quantité d'eau qui part dans l'épuration.

Il précise, après coup, que si quelqu'un met une citerne dans son jardin, on ne va pas poser un sous-compteur pour savoir combien d'eau est utilisée pour arroser le jardin. Par contre, si cette eau part dans les toilettes et dans les eaux usées, cette eau doit être traitée et sera donc mesurée.

M. Monod a élaboré un tableau comparatif qui montre clairement les différences entre les propositions de tarif de la municipalité, de la commission et actuel et qui permet à chacun de calculer sa propre augmentation. Ce qui est sûr, c'est qu'avec la proposition de la commission, dès 2016 il faudra augmenter massivement l'eau. Soit on le fait maintenant d'une manière raisonnable ou on laisse décider les conseillers en 2016. Pour sa part, il aurait préféré avoir un taux de plancher un peu plus bas et un taux de consommation un peu plus haut, ce qui inciterait les personnes à faire des efforts. Dans le tableau ci-après on peut voir que les augmentations moyennes par personne sont d'environ CHF 75.

Eau Savigny selon consommation estimée selon préavis

	Unité		Taux actuel	Prop. muni.	Prop. comm.
Taxe annuelle de base EU + EC					
Selon surface brute de plancher	m2		SFr. 1.20	SFr. 1.40	SFr. 1.20
Selon consommation EU + EC	m3		SFr. 0.20	SFr. 0.70	SFr. 0.55
Taxe annuelle de base	m3		SFr. 1.70	SFr. 2.30	SFr. 2.30
Pour une habitation de 55 m2					
Taxe selon surface brut de plancher	m2	50	SFr. 60.00	SFr. 70.00	SFr. 60.00
Ménage 2 personnes (base 60 m3/pers)					
Taxe annuelle de base EU+EC	m3	60	SFr. 12.00	SFr. 42.00	SFr. 33.00
Taxe annuelle selon consommation	m3	60	SFr. 102.00	SFr. 138.00	SFr. 138.00
Totaux	-	-	SFr. 174.00	SFr. 250.00	SFr. 231.00
-	-	-			
Différence globale annuelle	-	-		SFr. 76.00	SFr. 57.00
Soit augmentation mensuelle				SFr. 6.33	SFr. 4.75
Soit augmentation annuelle par personne				SFr. 76.00	SFr. 57.00
Tarif annuel par personne			SFr. 174.00	SFr. 250.00	SFr. 231.00
%age annuel d'augmentation				44%	33%

Pour une habitation de 90 m2					
Taxe selon surface brut de plancher	m2	90	SFr. 108.00	SFr. 126.00	SFr. 108.00
Ménage 2 personnes (base 60 m3/pers)					
Taxe annuelle de base EU+EC	m3	120	SFr. 24.00	SFr. 84.00	SFr. 66.00
Taxe annuelle selon consommation	m3	120	SFr. 204.00	SFr. 276.00	SFr. 276.00
Totaux	-	-	SFr. 336.00	SFr. 486.00	SFr. 450.00
Différence globale annuelle	-	-		SFr. 150.00	SFr. 114.00
Soit augmentation mensuelle	-	-		SFr. 12.50	SFr. 9.50
Soit augmentation annuelle par personne				SFr. 75.00	SFr. 57.00
Tarif annuel par personne			SFr. 168.00	SFr. 243.00	SFr. 225.00
%age annuel d'augmentation				45%	34%
Pour une habitation de 150 m2					
Taxe selon surface brut de plancher	m2	150	SFr. 180.00	SFr. 210.00	SFr. 180.00
Ménage 2 personnes (base 60 m3/pers)					
Taxe annuelle de base EU+EC	m3	240	SFr. 48.00	SFr. 168.00	SFr. 132.00
Taxe annuelle selon consommation	m3	240	SFr. 408.00	SFr. 552.00	SFr. 552.00
Totaux	-	-	SFr. 636.00	SFr. 930.00	SFr. 864.00
Différence globale annuelle	-	-		SFr. 294.00	SFr. 228.00
Soit augmentation mensuelle	-	-		SFr. 24.50	SFr. 19.00
Soit augmentation annuelle par personne				SFr. 73.50	SFr. 57.00
Tarif annuel par personne			SFr. 159.00	SFr. 232.50	SFr. 216.00
%age annuel d'augmentation				46%	36%

M. Ochs remercie M. Monod d'avoir pris le temps pour calculer l'augmentation. Il rectifie les propos en annonçant que les chiffres rouges arriveront en 2015 déjà. Son estimation est juste à 5 centimes près, soit 90 centimes à la place de 95 centimes.

M. Peissard salue l'initiative de la municipalité pour une augmentation des tarifs. Il rappelle qu'à fin 2008, le fonds de réserve présentait un solde de CHF 1'200'000 et 4 ans après plus que CHF 400'000 avec des découverts qui ne sont pas liés à une mauvaise gestion. Il regrette cependant que la municipalité n'ait pas jugé utile de conserver ce fonds de réserve pour des imprévus, comme mentionné par le président de la commission des finances. Il soutient le préavis municipal et dit que cela est important de sortir un résultat équilibré au cours des prochaines années afin d'assainir ce service. La commission ad hoc n'assainit pas totalement ce service par ses amendements, il ne comprend pas très bien l'alternative. Il se demande si ces demi-mesures sont adéquates ou réfléchies du point de vue politique, puisque la commission demande déjà de revenir à la charge en 2016 ou 2015.

Mme Félix aimerait connaître les mesures prises par la municipalité pour diminuer les frais.

M. Ochs se réfère au budget. Il n'a aucune marge de manœuvre pour diminuer d'une manière significative le fonctionnement du poste « traitement des eaux ». On arrive maintenant à maîtriser les coûts de la STEP. Dans les grands postes figurant sous l'épuration, aucune compression des coûts n'est possible. Le personnel, compté à 60%, maintient tous les jours le fonctionnement de la STEP, samedi et dimanche compris.

Mme Schaer a encore une question concernant le détail des calculs de M. Ochs. Les taxes uniques de raccordement des 3 dernières années se montaient en moyenne à CHF 150'000 par an. Dans les chiffres actuels ne figurent plus que CHF 36'000, est-ce que cela n'est pas trop pessimiste ?

M. Ochs explique que la situation a malheureusement changé. Après vérification, il reste environ 50'000m² de terrain constructible à Savigny. On ne peut prendre qu'une partie de ce terrain, car des propriétaires ne sont pas forcément d'accord de construire. Raisonnablement, on peut penser que 30'000 m² seront peut-être disponibles. Pour avoir le coefficient au sol, il faut diviser 30'000 par 8. L'estimation des 900 m² est basée sur ces chiffres, calculé sur 10 ans, ce qui donne 9'000 m² à construire aujourd'hui. On ne peut faire une spéculation sur une surface inexistante aujourd'hui.

Mme Schaer se demande s'il ne serait pas plus raisonnable de procéder à une planification sur 5 ans et de revoir par la suite les bases de calcul.

Mme Weidmann Yenny répond que même si l'on attend quelques années pour la planification, en attendant les zones qui se développent, il y aura quand-même des investissements à faire pour l'équipement des nouvelles zones.

M. Ochs rappelle qu'il y a le développement du quartier La Porat, avec toutes les difficultés qui ont existé pour amener ce projet à terme. Cela ne veut pas dire, même si le projet a bientôt abouti, que l'on va construire en 2014, 2015 ou 2016. L'erreur a été faite de déjà intégrer le quartier de la Porat. Les chiffres présentés aujourd'hui sont des faits, sans fioritures.

M. Monod demande si la STEP est équipée pour traiter les micro-polluants ou s'il faut prévoir des réserves pour parer à cette obligation d'ici quelques années ?

M. Ochs explique que les exigences entrent en ligne de compte dès 8000 habitants. Même en incluant La Porat et arrivant environ à 4'600 personnes, on n'atteindra pas ce chiffre. Par contre, les réflexions faites aujourd'hui pour ces micro-polluants peuvent changer d'ici 5 ou 10 ans. Il ne veut en aucun cas spéculer sur ces prévisions.

M. Moret cite une phrase de l'art. 39 du REPU qui dit « La taxe est indexée selon l'indice zurichois des prix de la construction de 110.1 en avril 2001 ». Cela sous-entendait aux yeux de la commission que cette taxe serait d'office indexée comme mentionné dans le règlement. On ne peut plus revenir en arrière puisque cela ne s'est pas fait, mais la commission a simplement voulu limiter les effets d'une augmentation de taxe de 250 %. Le montant n'est pas négligeable, cela fait quand-même une augmentation de CHF 400 pour une famille avec deux enfants, et il ne faut pas oublier que d'autres taxes risquent d'arriver comme, entre autres, l'élimination des déchets.

La discussion n'est plus demandée.

Mme la présidente passe au vote en commençant par les amendements.

Votes

Amendement 1 (7.3.p.19) : Article 6

Taxe annuelle de base des bâtiments raccordés EU+EC (Art. 43 rgl)

Refusé par une confortable majorité

Amendement 2 (7.4 p.20) : Article 7

Taxe annuelle de base des bâtiments raccordés EU (Art. 43 rgl)

Refusé avec 3 abstentions

Art. 2 : accepté

Art. 3 : accepté

Art. 6 : accepté

Art. 7 : accepté

Art. 8 : accepté

Art. 9 : accepté

Mme la présidente ouvre la discussion générale sur le préavis.

La parole n'est pas demandée.

Vote Préavis 08/2012

Accepté par une grande majorité, refusé 5, abstentions 3

7. Préavis 07/2012 : Budget 2013

Comme habituellement, Mme la présidente propose de traiter le budget chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, elle ouvrira une discussion générale.

Le rapport de la Commission des finances est parvenu à tous les conseillers. Mme Félix, rapporteure, est priée de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions du rapport.

Chapitre 5 : Instruction publique et cultes, pages 18 à 21, bleues

531.3182.00 Téléphones

Mme Félix se renseigne sur le montant de CHF 4'000 figurant au budget pour les frais téléphoniques du Service psychopédagogique.

Mme Weidmann Yenny répond que c'est une erreur car ces frais sont à présent pris en charge par l'instruction publique. Le montant devrait donc être de zéro.

Discussion générale

La parole n'est pas demandée.

Mme la présidente clôt le débat, remercie la commission pour le travail effectué et passe à la votation.

Votation sur le budget 2013

Il est accepté à une large majorité, avec 4 abstentions.

8. Préavis 09/2012 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2012 (2^{ème} tranche)

Le rapport de la commission des finances étant parvenu à tous les conseillers, Mme la présidente appelle la rapporteure Mme Félix à venir lire les conclusions de la commission.

Elle remercie la commission pour son travail et propose, comme pour le budget, de discuter chaque dicastère avant d'ouvrir une discussion générale sur ce préavis.

450.3189.00 Honoraires et frais divers

Mme Simanis Cockell trouve la justification de ce poste qui dit que la participation aux frais de fonctionnement du périmètre Gedrel a malheureusement été oubliée lors de l'élaboration du budget un peu légère. Elle aimerait savoir comment un poste qui est mis sur le budget chaque année peut simplement être oublié.

M. Regamey explique que lors de l'établissement des budgets précédents, il devait chaque fois ajouter les frais d'étude pour la nouvelle déchetterie. Hors, l'année passée, il s'est dit qu'il pouvait supprimer ce poste puisque l'étude était terminée. Il avait toutefois oublié qu'il y avait également la participation à Gedrel qui était inclus dans ce poste.

450.3188.50 Frais de transport des déchets spéciaux et valorisables

M. Stehlin constate que la municipalité est mise devant le fait accompli pour l'augmentation de 54 %, mais il aimerait savoir ce qui est envisagé pour les années à venir.

M. Regamey explique que la municipalité va mettre ce poste en soumission dès 2014 afin de comparer les prix.

M. Monod est surpris que l'on puisse imposer une telle augmentation d'un coup.

M. Regamey explique que la municipalité a été choquée de devoir accepter une telle hausse. Elle avait immédiatement réagi et obtenu un rabais exceptionnel pour 2011. Mais pour 2012, il n'y a pas le choix, il faut payer. Il faut dire aussi que la Ville de Lausanne n'avait plus augmenté ses tarifs depuis de nombreuses années. On verra les tarifs en vigueur après les soumissions.

M. Peissard attire l'attention du Conseil qu'avec ces CHF 465'000, la perte de l'excédent de charges s'élève à quelques dizaines de milliers de francs votés pour 2013, donc cela fait CHF 1'300'000 sur 2012/2013 probablement, sauf si M. le syndic dit que l'on peut s'attendre à un million de recettes supplémentaires dans les revenus. Les conclusions du plan financier mentionnent que la situation a tendance à passer au stade alarmant, il faudra certainement songer à relever bientôt le taux d'imposition.

La parole n'est plus demandée.

Vote préavis 09

Accepté avec 3 abstentions.

9. Elections statutaires

9.1 Election d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts

Suite à la démission de M. Buttica, il est nécessaire de lui trouver un remplaçant.

Mme Félix présente M. Peter Weier

M. Stehlin présente M. Pascal Beaujouan

L'élection a lieu à bulletin secret.

Bulletins délivrés	:	56
Bulletins rentrés	:	56
Bulletins blancs	:	2
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	56
Majorité absolue	:	29

M. Beaujouan est élu par 32 voix.

Obtiennent des voix :

M. Weier 19

M. Marc Cornut 3

9.2 Election d'un membre suppléant à la commission de recours en matière d'impôts

M. Beaujouan était le suppléant de cette commission. Il s'agit donc de le remplacer.

Mme Félix présente M. Peter Weier.

L'élection a lieu à main levée.

M. Peter Weier est élu à l'unanimité.

10. Communications de la municipalité

A part les remerciements pour l'acceptation des divers préavis et les félicitations pour les nouveaux élus, il n'y a pas d'autres communications de M. le syndic, M. Coquil et M. Ochs.

10.1 Informations données par M. Gilbert Regamey

10.1.1 Préavis d'urgence

Le 29 octobre, un véhicule du service de la voirie a subi un dégât total lors d'un accident sur une route verglacée. Le remplacement de ce véhicule était prévu en 2013 et l'achat doit donc être avancé de quelques mois. Le préavis d'urgence pour un crédit complémentaire sera traité au prochain Conseil.

10.2 Informations données par Mme Weidmann Yenny

10.2.1 Groupe de travail Régional

Suite à un article paru dans le Régional du 21 novembre « 36 millions pour 1460 élèves », le groupe de travail de la future association scolaire intercommunale a rédigé un communiqué adressé aux municipalités des communes de l'AIESM ainsi que de Savigny et de Forel, aux membres du Comité directeur de l'AIESM et aux membres des commissions ad hoc. Ce communiqué a pour objectif de corriger les imprécisions et les erreurs contenues dans cet article.

Mme Weidmann Yenny précise que le budget planifié, confirmé et validé par les membres du groupe de travail se monte à CHF 25'000'000. Le coût futur de l'élève a été calculé sur cette base. Bien que le chiffre de CHF 36'000'000 soit évoqué dans le préavis, il est important de préciser que cette différence provient des besoins futurs non prioritaires à évaluer au cours des prochaines années et que c'est bien le montant de CHF 25'000'000 qui a été articulé au journaliste.

Contrairement à ce qui est écrit dans le Régional, les plafonds d'endettement des communes ne seront pas touchés par les investissements consentis par la future association scolaire intercommunale.

11. Divers et propositions individuelles

Mme la présidente ouvre la discussion concernant le point divers et propositions individuelles.

Mme Simanis-Cockell intervient au sujet de l'Association de police Lausanne-Est. Elle insiste pour que la commission de gestion ou le Conseil reçoive un rapport annuel sur les activités de la police comme stipulé dans le Règlement du Conseil. Elle rappelle l'art. 115 – Attributions de la commission de gestion – f) qui dit : « La prise de connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes..... auxquelles la commune est intéressée »

M. le syndic répond qu'il y a des délégués faisant partie du Conseil..... Une prise de connaissance ne veut pas dire un rapport écrit.

M. Monod craint un futur tourisme des déchets, vu que plusieurs communes dans les alentours ont introduit la taxe déchet depuis 2013.

M. Regamey répond qu'il n'a pas la solution. C'est un risque à prendre. Savigny attend la mise en route de la nouvelle déchetterie. Il y a encore beaucoup de communes qui attendent 2014 pour se conformer à cette nouvelle obligation.

M. Ballif annonce que l'UCV renégocie le taux de péréquation. Il aimerait des informations supplémentaires.

M. le syndic explique que le comité de l'UCV, au nom des communes membres, s'est adressé au Conseil d'Etat et au Grand Conseil pour protester sérieusement contre les fréquents reports de charges du Canton aux communes. Il y a, entre autres, la participation pour la police de CHF 40'000'000 et le complément à la bascule de la facture sociale. Tous ces montants mis bout-à-bout ont provoqué un ras-le-bol de l'UCV contre l'Etat. Elle espère arriver à limiter cette augmentation des charges pour 2014.

M. Perreten annonce que la dernière séance d'information à l'intention de toute la population de Savigny au sujet de la fête cantonale des musiques vaudoises 2013 s'est déroulée au Forum. Il remercie la municipalité, et spécialement Mme Weidmann Yenny, qui ont soutenu cette séance.

Mme Simanis signale que le fait qu'une route cantonale qui divise la localité pose un problème aux piétons devant accéder aux arrêts des transports publics non sécurisés par des passages piétons, notamment celui de l'Ancienne Poste situé à proximité du quartier de La Porat, dont l'étude de développement se poursuit actuellement. Quelle priorité accordera la municipalité à ce point lors de cette étude ? De plus, la municipalité lui a déjà répondu que la route était sous la juridiction du Canton et non de la commune, mais n'y a-t-il aucune possibilité pour que la commune s'active auprès du Service des routes pour argumenter le besoin d'un passage piéton à cet endroit. Elle aimerait également rappeler à M. Regamey que lors des entretiens avec la commission de gestion en 2011, il avait reconnu la nécessité d'améliorer la surface de desserte du bus à l'endroit côté descendant vers le centre du village. Compte-t-il tenir sa promesse d'effectuer cette tâche avant l'arrivée de la neige ou faut-il attendre l'hiver prochain ?

Mme Weidmann Yenny répond que la problématique de l'emplacement de cet arrêt de bus et l'absence d'un passage piéton a déjà été mentionnée il y a plusieurs années. Au vu de la dangerosité d'un passage piéton juste après le dos d'âne de la route, la proposition de déplacer l'arrêt du bus en direction de Savigny a été esquissée dans l'étude du PDL du quartier de La Porat. Cette proposition sera reprise dans le futur Plan partiel d'affectation de La Porat dont l'étude détaillée reprendra en 2014.

M. Braguglia signale que la voirie passe la balayette systématiquement le matin de 07h. à 07h.30, lorsqu'il y a le plus de circulation. Ne serait-il pas possible de choisir un autre horaire pour ce travail ?

M. Regamey répond qu'il est difficile de trouver un moment dans la journée où il n'y a pas de circulation. Le service de voirie commence le matin à 06h. pour pouvoir balayer au centre du village et il n'est pas possible de finir en 1 heure. Il veut bien regarder avec le Service de la voirie, mais il ne voit pas trop à quelle heure ce serait possible sans gêner la circulation. Il y a exactement le même problème pour le déneigement du centre du village.

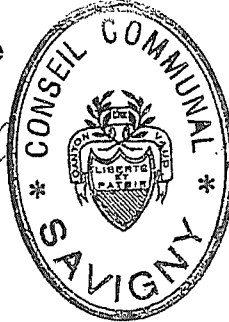
La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente clot cette séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance du Conseil est levée vers 22h.05.

La présidente

L. Libal
L. Libal



La secrétaire

A.M. Guignard
A.M. Guignard

